Agriculture - L'apprentissage : une solution pour la transmission des exploitations

JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION | COHÉSION DES TERRITOIRES

Alors qu'à l'horizon 2026, plus de 30% des chefs d'exploitation agricole prendront leur retraite, les jeunes candidats à la reprise sont de moins en moins souvent issus du milieu agricole. Les chambres d'agriculture voient dans l'apprentissage un levier de réussite des entreprises agricoles et une voie d'excellence.

© Didier Guillaume

La France compte actuellement plus de 460.000 chefs d'exploitation agricole, dont près d'un tiers atteindront l'âge de la retraite d'ici 2026 et seront ainsi susceptibles de transmettre leur exploitation. 20.000 cessent d'ores et déjà leur activité chaque année, tandis qu'ils ne sont qu'entre 11.000 et 14.000 à s'installer. Comment ne pas décourager les jeunes candidats à la reprise des exploitations alors que la rentabilité de l'activité agricole est fragile et que le foncier est sujet de bien des convoitises ? C'est la question posée par Claude Cochonneau, président des chambres d'agriculture, en préambule d'une table ronde qui s'est déroulée le 28 novembre 2018 à la Maison des chambres d'agriculture, dans le cadre de la troisième édition de la Quinzaine de la transmission-reprise. Question d'autant plus cruciale que ces candidats à la reprise sont de moins en moins souvent issus du milieu agricole, a souligné le président. "Un sur deux s'installe désormais hors cadre familial", a abondé Raymond Vial, président de la chambre d'agriculture de la Loire et secrétaire adjoint des chambres d'agriculture (APCA), phénomène qu'il qualifie de "grande révolution". Tous deux d'en conclure que dans ces conditions, l'apprentissage a un rôle d'autant plus important à jouer dans les reprises d'entreprises agricoles.

Les branches devront être à la hauteur

Pour l'heure, l'enseignement agricole compte 34.207 apprentis dont 10.531 dans l'enseignement supérieur, chiffre qui a progressé de 45 % entre 2010 et 2017. Une nouvelle formation d'ingénieur, spécialité agroalimentaire, a été par ailleurs ouverte à l'apprentissage à la rentrée 2018 par l'Agrosup de Dijon, portant à 21 le nombre de cursus par apprentissage dans les écoles d'ingénieurs et de paysage. Comme l'a rappelé la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, dans une vidéo présentée à l'auditoire, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 prévoit diverses mesures incitatives afin de développer encore l'apprentissage et d'aider les entreprises à lever les freins spécifiques à chacune d'elles. Le texte prévoit notamment que les branches professionnelles co-construiront le contenu des diplômes avec l'Etat. Il garantit en outre le principe "un contrat un financement".

Patricia Maussion, vice-présidente de la région Pays de Loire, Danielle Even, présidente de la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor, et Didier Kling, président de la CCI de Paris Île-de-France, ont cependant, tour à tour, émis quelques inquiétudes quant à la mise en œuvre concrète de la loi en l'attente des décrets d'application. Ils s'interrogent entre autres sur le financement des contrats et les compétences des régions. Jean-Claude Bellanger, compagnon charpentier, s'est voulu rassurant au moment de clore les débats : "Cette réforme bouscule, mais elle va permettre de développer l'apprentissage en donnant plus de possibilités aux jeunes et aux entreprises de se rencontrer, a-t-il déclaré. Chacun doit prendre ses responsabilités et les branches vont devoir être à la hauteur sur ces enjeux de formation. Car ce sont elles qui connaissent les besoins et les compétences nécessaires."

Cont
Newsl